



# INSTANCE ÉTHIQUE DES EHPAD(S) DE GRISOLLES ET VERDUN SUR GARONNE

13 juin 2018

EHPAD SAINT JACQUES

Verdun sur Garonne

# ORDRE DU JOUR

- I- Validation du compte rendu de la séance du 14 juin 2017
- II- « Droit au choix, droit aux risques et responsabilité »
- III- Les questions posées à l'instance et instruites par la commission d'instruction (cadre de santé, psychologue, psychomotricien et médecin coordonnateur)
- IV- Questions diverses, choix programme de la prochaine instance éthique des EHPAD DE Grisolles et Verdun sur Garonne.

**DROIT AU CHOIX**

**DROIT AUX RISQUES**

**RESPONSABILITE**

# **Droit au choix, droit aux risques, responsabilité :**

Perte d'autonomie  
physique et psychique

Indissociables

Transversaux

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

- On risque quand on se trouve dans une situation dont on ne contrôle pas les paramètres essentiels. Le risque est ainsi la caractéristique des situations nouvelles. Pour la personne âgée ce n'est pas la situation qui est nouvelle, c'est la capacité de la personne à y répondre.

## Quand on parle de risques, on parle aussi de :

- Danger
- Probabilité d'occurrence
- Gravité
- Acceptabilité (famille, direction, équipes...)
- Évaluation / Prévention / Gestion
- Balance Risques/Bénéfices

# Un risque, pour qui ?



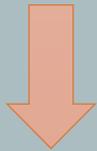
Une personne âgée qui prend des risques a toute les chances de nous créer des complications : le risque est aussi pour nous ! Toute la question de la sécurité se ramène souvent à celle de NOTRE sécurité.

## Comment penser le droit au risque ?

- Vision du **risque acceptable** → dépend de notre époque et de notre système de valeurs
- Il est illusoire de prétendre évaluer tous les risques

# DEUX CONCEPTIONS DIFFÉRENTES DU BIEN :

Vision européenne, paternaliste



Croyance en un bien absolu : le bien du  
malade

Vision anglo-saxonne, autonomiste



Il n'y a pas de bien absolu

La référence absolue est l'autonomie de la personne : la liberté qui lui est reconnue de décider pour elle-même. Tout doit être fait pour respecter la liberté de choix.

Le médecin → un simple conseiller technique. Rôle → informer

# DEUX CONCEPTIONS DIFFÉRENTES DU BIEN :

Chacune des deux visions présente des inconvénients : la toute liberté ou la toute protection.

C'est la sécurité qui prime et que nous protégeons la personne à l'abri de toutes les situations dont nous ne sommes pas certains qu'elle va maîtriser. **Le prix à payer est nécessairement une perte d'autonomie.**

Si c'est l'autonomie qui prime, que nous décidons que chaque personne doit aller aux limites de ce dont elle est capable. **Le prix à payer est l'éventualité d'un accident.**

C'est toute la difficulté de l'accompagnement et de la prise de décisions. Tout le monde se comporte en fonction de sa subjectivité et de ses systèmes de valeurs

# LES RISQUES LES PLUS FRÉQUENTS CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE :

- Chutes
- Douleur
- Dénutrition
- Déshydratation
- Fausses routes
- Fugue / départ sans prévenir

Pour prévenir ces risques nous mettons en place des mesures de restriction des libertés : contention, fauteuil coquille, barrières de lit, unité de vie protégée.

## Paradoxe :



**→ Les moyens qu'on se donne pour éviter le risque conduisent à le réaliser.**

**La notion de risque est liée à de multiples facteurs et variables difficiles à contrôler.**

# CONSÉQUENCES POSSIBLES :

- **Anéantissement subjectif**

moins repéré par les équipes car progressif, parfois interprété comme une évolution de la maladie ou un symptôme (apathie) Repli sur soi ; perte d'intérêt, anéantissement psychologique

- **Souffrance morale /  
Risque de suicide**

- **Y a-t-il pire que la mort ?**

Ce que nous disent nos patients...

# LA NOTION DE CHOIX

Un choix résulte de la décision d'un individu ou d'un groupe confronté à une situation ou à un système offrant plusieurs options. Le terme « choix » pouvant désigner le processus par lequel cette opération est menée à bien et/ou le résultat de ladite opération.

**→ Un choix dont le sujet peut répondre, à condition qu'on lui laisse prendre la parole, voire qu'on lui la donne.**

## Différents niveaux :

Jus d'orange ou jus de pomme ?  
Choix des habits  
Place à table  
Le choix de dire « NON » → le  
refus de soin = façon d'exister,  
refuser c'est donner son avis. Pas  
d'équilibre de forces entre les  
soignants et le patient qui refuse. Il  
faut rester prudent sur notre  
posture de juge.

- Le choix de Sophie
- Dilemme : choix difficile ou douloureux
- Notion de perte
- Prise de risque

# LA RESPONSABILITÉ

## Responsabilité du sujet :

- A quel moment une personne adulte ne serait-elle plus capable de répondre de ses actes ?

## Responsabilité engagée par l'établissement :

- Entre obligation de sécurité et de respect des droits et libertés.
- La judiciarisation de la société conduit à la recherche d'un responsable.
- Le niveau de surveillance ne peut être uniforme et doit être adapté à chacun.
- Le dilemme liberté versus sécurité : obligation de surveillance renforcée auprès des résidents fragiles mais en parallèle, les résidents sont en principe libres de tout mouvement.

POUR NE PAS RESTER DANS UNE  
IMPASSE,

QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

ET RÉPONSES POSSIBLES

...

**Le Projet personnalisé** : permet d'aborder la situation « à risque », de formaliser des décisions collégiales, en intégrant dans la discussion tous les acteurs impliqués (résident, famille, tuteur, équipes, médecin coordonnateur, directeur, médecin traitant...) → **Responsabilité partagée**

**Annexe au contrat de séjour**

**Projets novateurs** : Maisons d'accueil innovantes (maisons de crolles, Carpe diem ...), associations

**La responsabilité sociétale** : La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement met en exergue le besoin d'une mobilisation de tous les acteurs. Qu'il s'agisse du secteur associatif, des collectivités locales ou des entreprises, il est nécessaire d'œuvrer nationalement, dans une dynamique de mobilisation collective, pour porter un nouveau regard sur la vieillesse. Faire entrer les villes dans la dynamique « Ville amie des aînés » de l'Organisation mondiale de la santé et définir des « quartiers amis de l'âge » (réunissant commerces, services publics, logements adaptés, transports et aménagements de l'espace).

**Éthique de la vie quotidienne** : présentation de cas

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**